

DÉCRET N° 2021 – 621 DU 24 NOVEMBRE 2021
portant inscription au tableau d'avancement de cinquante-deux (52) officiers subalternes de la Police républicaine au titre de l'année 2021.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi 2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-568 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret 2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 2021, les officiers de la Police républicaine dont les noms suivent :

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE

- | | | |
|---|--|----------------------------|
| 1 | Commissaire de police de 1 ^{ère} classe | QUENUM Seydeh Marie Cécile |
| 2 | Commissaire de police de 1 ^{ère} classe | ZOUNTHEME Alain |
| 3 | Commissaire de police de 1 ^{ère} classe | ASSANGBE Yao Casimir |
| 4 | Commissaire de police de 1 ^{ère} classe | SAHGUI Tchati Jérôme |
| 5 | Commissaire de police de 1 ^{ère} classe | TCHAKOU Paul |
| 6 | Commissaire de police de 1 ^{ère} classe | CHABI Ismatou |

7	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	SINGBO Zinsou Jacques
8	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ADJEKOSSI Emile
9	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	HADONOU Kodjo
10	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	PATIFE Jules
11	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	JOHNSON Kouassi Marcel
12	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	YAKOUTE Adamou
13	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	SEDE Kotchikpa Hugues Hervé
14	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ZAKARI Karimou
15	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ADJIBI Akindé Saliou
16	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	DEGILA Elognissè Brice Timothée
17	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	BOULE Amidou Eugène
18	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	OREKO Comlan Germain
19	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ASSOUMA Soulémane
20	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	AKOMEDI Onionchoro Paulin
21	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	EGBLEKADJA Léopold
22	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ADAM Taohidi
23	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	AKOUEGNON Alexandre Afoudji
24	Médecin-commissaire de police de 1 ^{ère} classe	HOUNGUEVOU Germain

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE

1	Commissaire de police de 2 ^e classe	ADJOKPO Barthélémy
2	Commissaire de police de 2 ^e classe	VIKINNOU Carin Hermion
3	Commissaire de police de 2 ^e classe	GBETE Coffi Fréjus Armel
4	Commissaire de police de 2 ^e classe	d'OLIVEIRA Alexis
5	Commissaire de police de 2 ^e classe	AGOSSADOU Elognissè Urbain
6	Commissaire de police de 2 ^e classe	TAWEMA Soubi Eric
7	Commissaire de police de 2 ^e classe	TOSSOU Dominique Comlan
8	Commissaire de police de 2 ^e classe	AHISSOU Sourou Pierre Dieu-Donné
9	Commissaire de police de 2 ^e classe	KOUDAFUKE Sègbégnon Martin
10	Commissaire de police de 2 ^e classe	OGOUBEI Latoundé Mathieu
11	Commissaire de police de 2 ^e classe	YAROU MAYE Rodrigue
12	Commissaire de police de 2 ^e classe	AKIN Saturnin
13	Commissaire de police de 2 ^e classe	DOMBOURI Rachad
14	Commissaire de police de 2 ^e classe	da COSTA LINO Bébé Amen
15	Commissaire de police de 2 ^e classe	SAHGUI KIATTI Jacques Newton
16	Commissaire de police de 2 ^e classe	GNONLONFOUN Adjimon Sabin
17	Commissaire de police de 2 ^e classe	KOBA Tamara Valentin Claude
18	Commissaire de police de 2 ^e classe	BANNI ALADJI Idrissou
19	Commissaire de police de 2 ^e classe	HOUSSOU Dodji Maximilien
20	Commissaire de police de 2 ^e classe	ATCHADE Owèlè Antoinette
21	Commissaire de police de 2 ^e classe	TAMOU Abdoubaki
22	Commissaire de police de 2 ^e classe	LAWANI Fataou
23	Commissaire de police de 2 ^e classe	MAMA DJIBRILA Salifou
24	Commissaire de police de 2 ^e classe	CHABI DARIFOU Amouzath
25	Commissaire de police de 2 ^e classe	LASSISSI Walidi
26	Commissaire de police de 2 ^e classe	MAHUGBE Comlan Valentin
27	Commissaire de police de 2 ^e classe	N'DAH TIWINTIMA T. David Jocelyn
28	Commissaire de police de 2 ^e classe	GNANKPANTAN Valentin

Article 2

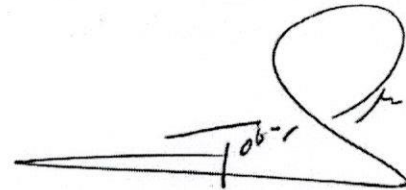
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

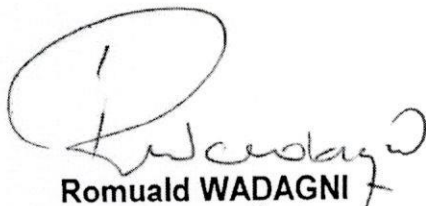
Fait à Cotonou, le 24 novembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. -

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MISP : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ;
SGG : 4 ; INTERESSÉ : 52 ; JORB : 1.